

Jérôme GIRARD
Nadia PHILIPSEN
524, Route du Tremblo
45290 VARENES CHANGY
(tél)

[\(adresse mail\)](#)

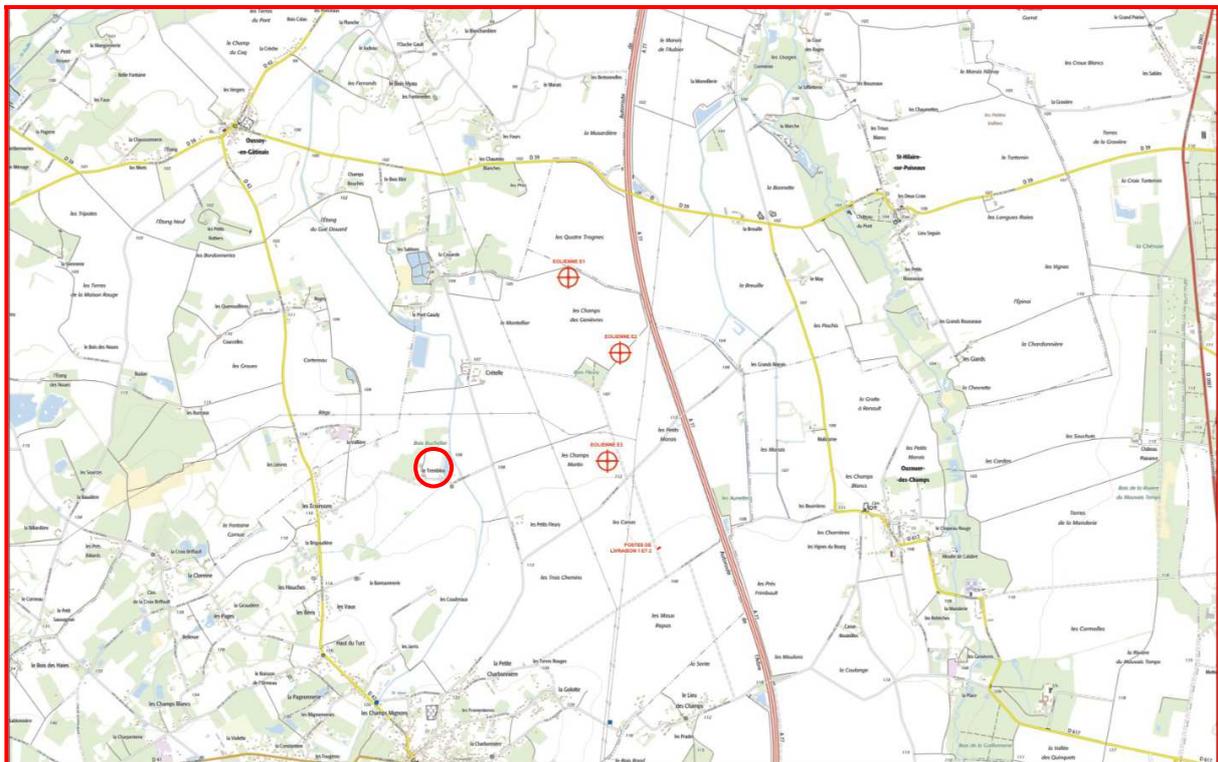
Le 18 Mars 2023,

Objet : Réponse à l'enquête publique concernant le Projet RWE « Les Ailes du Gatinais » à Varennes Changy

Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je me permets de répondre à l'enquête publique en tant que riverain extrêmement proche du projet d'implantation d'éolienne sur la commune de Varennes Changy.

J'habite au Lieu dit Le Tremblo qui se situe à 1000 mètres de l'éolienne E3, je suis donc particulièrement exposé et concerné par ce projet de construction, qui sera un bouleversement considérable et irréversible.



1) Impact sur le cadre de vie

Nous avons fait le choix en 2008 d'acheter un ancien corps de ferme à rénover, car nous avons été séduits par l'environnement naturel du site, le calme, la beauté et la pureté du paysage.

En investissant dans ce bien immobilier, nous avons concrétisé et investi dans le projet d'une vie, estimant que ce lieu pourrait constituer un cadre de vie idéal pour y vivre avec nos enfants.

Ce choix avait été fait en toutes connaissances de causes des avantages et inconvénients que peut présenter la vie à la campagne, mais aujourd'hui ce projet de parc éolien pourrait remettre en cause tous les arguments qui nous avaient incité à acheter notre résidence principale.

2) Perte de caractère pour les biens immobiliers

Lors de l'achat de notre résidence principale en 2008, les prix de l'immobilier étaient au plus haut.

L'implantation d'un parc éolien au pied de notre habitation occasionnerait une perte de caractère extrêmement préjudiciable qui conduirait à anéantir toutes les qualités du cadre de vie qui nous sont si chères, sans parler de l'impact négatif sur la beauté visuelle du paysage et de l'impact environnemental pour la faune et la flore.

Le retour d'expérience de propriétaires extrêmement proches d'un parc éolien ou simplement d'un projet témoigne des difficultés à revendre leur bien, la perte de valeur des habitations est en moyenne de 20%, sans la moindre compensation pour les propriétaires.

La construction d'une autoroute ou d'une voie ferrée donne droit à des indemnités pour les proches riverains.

Les annulations de vente ou condamnation d'anciens propriétaires n'ayant pas informé les futurs propriétaires d'un projet d'implantation sont multiples et les condamnent à payer des indemnités jusqu'à 40000€.

Tout cela témoigne bien d'un réel préjudice occasionné par l'implantation de ces gigantesques machines, que notre justice ne souhaite pas reconnaître auprès des propriétaires lésés pour ne pas créer de jurisprudence, cette même justice qui condamne par contre d'anciens propriétaires !

Le législateur ne permet pas le dédommagement des propriétaires, il ne faut pas permettre le lancement de ce projet.

3) Impact sur les populations

A date de nombreuses études scientifiques ont été réalisées et sont toujours en cours sur l'impact du fonctionnement de ces gigantesques aérogénérateurs, qui n'est pas nul.

De nombreux riverains exposés à ces machines se plaignent de différents troubles de la santé, tels que des maux de tête, trouble du sommeil à cause du bruit l'été, les infrasons ...

L'impact sur la vie animale n'est pas en reste non plus, les éleveurs de vache laitières le subissent pleinement sur le bien-être des animaux lorsqu'ils sont à proximité d'éoliennes.

Les éléments précédemment cités nous démontrent que la présence de ces immenses machines n'est pas sans risque pour le bien être des vivants. Beaucoup de questions sont à ce jour sans réponses, le principe de précaution doit s'appliquer.

4) Développement des ENR

A ce jour le Loiret est déjà fortement équipé en moyen de production d'électricité éolien terrestre et de fait contribue aux enjeux de la Loi sur la transition Energétique. Au vu de la faible capacité de production que représente le projet des Ailes du Gatinais, nous n'avons pas besoin de ce dernier.

Les ENR sont des moyens de production complémentaire aux centrales nucléaires dans la mesure où elles sont économiquement intéressantes et rentables. Notre région est faiblement venteuse ce qui est incontournable pour le rendement d ces machines, in fine remet en cause la crédibilité et la légitimité de ce projet.

A ce jour le développement de l'éolien OFF SHORE est en plein développement avec des capacités de production sans commune mesure avec le projet des Ailes de Gatinais, elles n'occasionnent aucun inconvénient pour les riverains, il faut promouvoir cette technologie.

Le photovoltaïque est également en plein essor tant sur des parcs de production que sur l'équipement individuel qui devrait être encouragé et mieux subventionné.

5) Prix de l'électricité

Le prix de l'électricité augmente de façon importante et inquiétante, plongeant de nombreux concitoyens dans une précarité énergétique sans précédent.

Sur le plan économique le marché de l'éolien terrestre n'est pas perrérine car il est subventionné pour son développement et bénéficie d'obligation de rachat exorbitante auprès d'EDF.

Cela contribue pleinement à faire augmenter le prix d'achat de l'électricité pour les consommateurs.

Il ne faut pas cautionner cette démarche.

Il faut modifier le développement des ENR qui est nécessaire, mais en aidant les consommateurs à s'équiper de moyens de production photovoltaïque permettant leur auto-consommation, mais arrêter le développement de projet d'éolien terrestre non souhaité, in fine des inconvénients qu'ils imposent.

Les constructeurs d'éoliennes n'ont qu'un seul but, vendre leurs machines et des contrats de maintenance, la viabilité, la rentabilité et les conséquences induites par leurs projets ne les interrogent pas.

Les études sur lesquelles ils s'appuient pour vendre leurs projets sont toujours extrêmement optimistes et prometteuses et surtout très orientées.

6) Plus-value du projet des Ailes du Gatinais

Initialement le projet présenté par Nordex comportait 4 éoliennes, à date il n'en compte plus que 3 car un propriétaire n'a pas souhaité donner d'avis favorable à l'implantation d'une machine sur son terrain.

De fait les recettes pour la commune sont moins importantes que dans le premier projet.

En pesant le bénéfice risque de ce projet, au vu du faible gain économique et des importantes contraintes et conséquences pour les riverains il ne faut pas donner d'avis favorable à l'aboutissement de ce projet.

A date la trésorerie de la commune de Varennes Changu ne rencontre pas de difficulté et ne justifie dans poursuivre ce projet.

7) Concertation autour du projet des Ailes du Gatinais

L'ouverture de l'enquête publique constitue une étape dans la démarche de concertation en lien avec ce projet.

J'ai pour ma part participé aux réunions d'informations organisées par NORDEX, lors de ces réunions nous avons été informés qu'une simple étude avait été engagée mais qu'elle était irréversible.

Il me semble qu'il aurait été préférable au titre de la concertation avant de prendre un quelconque engagement, d'informer les riverains et de recueillir leurs avis sur une éventuelle étude.

Nous sommes à ce jour mis devant le fait accompli, avec un bail signé pour accueillir une éolienne sur un terrain communal.

Le coup du démantèlement complet de cette éolienne devra t'il être porté par l'ensemble des Varennois ?

Voilà encore une raison de ne surtout pas laisser aboutir ce projet.

8) Conclusion

Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Nous vous prions de donner un avis défavorable à la poursuite de ce projet sur la base des arguments précités.

En vous remerciant pour votre attention.